



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 08.09.2016
3. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à une demande de crédit budgétaire de CHF 225'000.- pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux pouvant intervenir en 2017
4. Rapport et arrêtés du Conseil communal relatifs à trois demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 449'000.- pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2017
5. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à une demande de crédit budgétaire de CHF 90'000.- pour l'acquisition de compteurs électriques et d'eau pouvant intervenir en 2017
6. Budget pour l'exercice 2017
7. Rapport et arrêté du Conseil communal concernant une autorisation générale d'emprunter pour la législature 2017-2020
8. Motion populaire déposée le 21 novembre 2016, intitulée « Stop aux dépenses inutiles et au gaspillage de nos impôts »
9. Motion de M. Mathias Bauer déposée le 23 novembre 2016, intitulée « Participation de la commune de Milvignes à Easyvote »
10. Motion du groupe PS-Les Verts par M. Jean-Philippe Favre et consorts déposée le 24 novembre 2016, intitulée « Pour une politique foncière communale proactive »
11. Motion du groupe PS-Les Verts par M. Jean-Philippe Favre et consorts déposée le 24 novembre 2016, intitulée « Pour une gestion maîtrisée des biens-fonds et des bâtiments »
12. Pétition initiée par M. Yves Favre et Mme Joëlle Lambelet à Colombier, intitulée « Nuisances sonores causées par le transbordement de bois »
13. Interpellations et questions
14. Communications du Conseil communal
15. Divers

La présidente, **Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts)**, salue l'assemblée et informe que, dès à présent, le chancelier sera assis à ses côtés, comme cela est le cas dans beaucoup d'instances législatives.

Mme Guillaume-Gentil propose que, suite à la demande du groupe PLR par M. Mathias Bauer, le point relatif à la motion populaire soit traité avant le budget, soit en point 6, car le résultat du vote pourrait avoir une influence sur le plan des investissements. Sans avis contraire de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi modifié est accepté.

Deux courriers ont été reçus, l'un de M. Didier Marchand, concernant la pétition mise à l'ordre du jour et un autre de M. Mathias Bauer, concernant la motion. Il n'est donc pas fait lecture de ces deux courriers.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de **36** conseillers généraux.

**Sont excusés** : Mme et MM. Agnès Decnaeck, Louis Godet, Roberto Ronchi, Hugues Scheurer et Philippe Weissbrodt.

Unanimité : **35** ; Majorité : **18**.

## 2. Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 3. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à une demande de crédit budgétaire de CHF 225'000.- pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux pouvant intervenir en 2017

**M. Grégory Jaquet (CC)** précise que les chiffres mentionnés dans le rapport sont exacts, mais que c'est dans le plan des investissements qu'ils ont été reportés de façon erronée (CHF 99'000.- au lieu de CHF 103'000.-). Cela n'a toutefois pas d'influence sur le budget, vu que le patrimoine financier n'est pas soumis au frein à l'endettement.

**M. Philippe Egli (Commission financière)**. La Commission a été unanime à adopter tous les rapports et arrêtés présentés par le Conseil communal, ceux-ci sont dans la droite ligne de ce qui a été voté pour 2016.

**M. François Gubler (PS/Les Verts)** s'exprime pour les trois rapports relatifs à des demandes de crédits budgétaires, compte tenu que la problématique est identique. Le groupe a bien compris l'intérêt de ces nouvelles procédures et trouve ce nouvel outil intéressant. Il souhaite cependant que les membres du Conseil général soient informés du détail des divers travaux qui entreront dans les crédits accordés, cela au travers d'une liste détaillée. Le suivi ponctuel devrait, lui, être fait par les commissions de référence pour autant qu'elles existent. Le groupe PS/Les Verts accepte les trois arrêtés proposés.

**M. François Staub (PLR)**. Le groupe PLR a étudié attentivement la proposition du Conseil communal d'inscrire dans un crédit budgétaire, estimé à CHF 225'000.-, les travaux de réfection et d'entretien des bâtiments pouvant intervenir en 2017. Porté au compte des investissements, un crédit global correspondant aux dépenses des années précédentes et calculé selon l'estimation des travaux à entreprendre en 2017 offre une plus grande souplesse de gestion. Le groupe PLR estime que le ratio entre la valeur du

patrimoine et la demande de crédit n'est pas disproportionnée. Il accepte donc le rapport et l'arrêté.

**M. Sylvain Ischer (La Grappe)** intervient également pour les trois crédits sollicités. Pour pouvoir bénéficier de l'avantage financier de cet outil budgétaire, des rapports précis sur l'utilisation des fonds devront être établis pour la Commission technique et la Commission financière, les plus concernées, lesquelles peuvent en tout temps informer le Conseil général. La Grappe est favorable à ces trois demandes de crédits.

**Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

#### **4. Rapport et arrêtés du Conseil communal relatifs à trois demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 449'000.- pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2017**

**M. Yanick Bussy (CC).** L'objet se découpe en trois éléments, à savoir la numérisation et schématisation électrique des villages de Bôle et d'Auvernier, ainsi que deux enveloppes pour l'extension et la réfection des réseaux d'électricité et d'eau. Le volet schématisation a été effectué pour moitié, avec un travail en parallèle sur les villages de Bôle et d'Auvernier, dans une optique de gain de temps. Ce travail permettant de gagner en efficacité pour le gestionnaire de réseau, Eli10, il permettra également une meilleure vision des développements futurs de ces réseaux. Sur la question des enveloppes de CHF 200'000.-, le Conseil communal, en réponse à la confiance accordée par le Conseil général pour l'année 2016, avec l'octroi de ces mêmes enveloppes, s'était engagé à tenir informées les Commissions technique et financière de l'emploi de ces crédits, ce qu'il a fait avec régularité. À nouveau, il est important de rappeler que ces deux crédits ne sont pas des moyens mis à disposition du gestionnaire de réseau, mais bien soumis à décision du Conseil communal, qui peut accepter ou refuser de puiser dans ces montants selon la nécessité du projet. Ainsi qu'il l'a fait durant l'année 2016, le Conseil communal continuera d'informer régulièrement les commissions concernées de l'emploi de ces crédits, cela dans un souci de transparence et de bonne gouvernance. Pour rappel également, ce type de crédit permet à la commune de répondre avec une meilleure efficacité aux opportunités d'extension ou de réfection des réseaux communaux, tout en percevant un intérêt sur investissement et en amortissant ces investissements sur un temps relativement long.

**M. Jean-François Künzi (Commission technique).** La Commission observe qu'un crédit budgétaire présente au moins trois avantages :

- il fixe un cadre pour les dépenses à engager,
- il permet au conseil communal de réagir promptement,
- même s'il n'a pas été entièrement utilisé, il s'éteint au terme de l'année pour laquelle il a été sollicité,

mais recèle un inconvénient majeur :

- des entreprises, comme « Eli10 », qui doivent être rentables pourraient être tentées, connaissant les sommes à disposition, d'inciter l'exécutif à la dépense.

Les deux représentants du Conseil communal s'étant engagés à renseigner régulièrement la Commission sur les travaux réalisés dans le cadre du crédit demandé, celle-ci recommande, malgré l'ampleur du montant, d'accepter le rapport et,

globalement, les trois demandes de crédit pour un total de CHF 449'000.-. Une commune se doit d'entretenir correctement et de développer son patrimoine.

**M. Stéphane Bondallaz (PLR).** Le groupe PLR estime que le crédit budgétaire constitue le bon instrument pour les investissements dans le domaine des réseaux de distribution ; cela donne au Conseil communal la souplesse nécessaire dont celui-ci a besoin dans ce domaine, tout en permettant un certain suivi, par le Conseil général, respectivement par les commissions concernées. Aussi, le groupe PLR accepte à l'unanimité les trois crédits budgétaires proposés.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Mis au vote, les arrêtés nos 1, 2 et 3 sont acceptés à l'unanimité.**

## **5. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à une demande de crédit budgétaire de CHF 90'000.- pour l'acquisition de compteurs électriques et d'eau pouvant intervenir en 2017**

**M. Yanick Bussy (CC).** A nouveau, cet objet fait écho direct à une demande de crédit similaire pour l'année 2016. Le montant et sa répartition sont par ailleurs identiques. Un constat s'impose : le montant employé sur le changement des compteurs ne représente, au 30 septembre 2016, qu'environ 10.5% du crédit demandé. Il est possible de s'interroger sur l'opportunité de la hauteur du montant demandé. Toutefois, pour rappel, le crédit budgétaire n'a pas pour vocation d'obligation à la dépense. Bien au contraire, il doit permettre de réguler au plus juste des besoins sur l'ensemble de la commune, permettant ainsi une souplesse bienvenue face à la rigueur des lois financières et du plan comptable. Toutefois, il y a également une réalité calendaire à prendre en compte dans ce pourcentage, le précédent n'a été voté par le législatif qu'au mois de septembre, puis a couru le délai référendaire. Soucieux du respect des institutions légales, le Conseil communal a retardé la réalisation des travaux nécessaires de remplacement des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2016. Ainsi, avec l'arrivée de la fin de l'année, et son dernier trimestre de facturation, les lots acquis pour le renouvellement en roulement des compteurs vont arriver et grever le montant demandé. En effet, afin d'assurer un roulement convenable, l'entreprise Eli10 a accepté ce report et travaille actuellement en collaboration avec d'autres spécialistes de la branche pour assurer le remplacement des compteurs obsolètes et de ceux désignés par METRAS comme étant douteux dans leur fonctionnement. Le montant demandé pour l'année 2017 n'est donc pas fantaisiste ou somptuaire, il répond à la durée de vie moyenne d'un compteur, qui est d'environ 15 ans et la nécessité d'effectuer un roulement complet de nos compteurs sur ce laps de temps.

**M. Jean-François Künzi (Commission technique).** La Commission, ayant obtenu l'assurance qu'elle serait renseignée, régulièrement, sur l'état de la situation, recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit de CHF 90'000.-.

**M. Daniel Etter (PLR).** Le groupe PLR a relevé que le Conseil communal avait une plus grande liberté d'action avec cette manière de faire, mais trouve pertinent de recevoir un rapport des dépenses durant l'année et ceci pour les trois crédits. Le PLR accepte, dans sa majorité, la demande de crédit budgétaire de CHF 90'000.-.

**Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## 6. Motion populaire déposée le 21 novembre 2016, intitulée « Stop aux dépenses inutiles et au gaspillage de nos impôts »

La présidente, Mme Guillaume-Gentil, rappelle la modification de l'ordre du jour induisant le traitement de la motion avant le point relatif au budget. Elle fait lecture du texte de la motion :

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 117g et suivants de la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, demandent par voie de la motion populaire au Conseil général de la commune de Milvignes d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport accompagné d'un projet d'arrêté abrogeant l'arrêté du 2 juin 2016 relatif à une demande de crédit d CHF 121'500.- TTC pour l'aménagement du giratoire de la Brena.

### Motivation

Le 2 juin 2016, le Conseil général de Milvignes a accepté un crédit de CHF 121500.- pour l'aménagement du giratoire de la Brena. Ce crédit prévoit des travaux d'aménagement purement cosmétique du Carrefour de la Brena, notamment la pose d'une sculpture en son centre.

Au vu des finances catastrophiques du canton et le risque pour notre commune de subir un report de charges dans les mois à venir il devient nécessaire de ne pas dépenser l'argent des contribuables dans des projets d'aménagement esthétique routier.

La présente motion populaire demande dès lors aux autorités communales d'étudier cette dépense somptuaire à l'aune de la situation actuelle, notamment sur le plan financier. Cette démarche se veut apolitique et entend rassembler les citoyens mécontents de l'utilisation de leurs impôts.

Premier signataire : Monsieur Didier Marchand, Chemin des Perreuses 18, 2013 Colombier.

24 feuilles de signatures accompagnent cette motion populaire avec 113 signatures.

A la question de la présidente demandant si la motion est combattue, M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) et le Conseil communal, par Mme Marlène Lanthemann, répondent par l'affirmative. Les débats sont donc ouverts.

**M. Sylvain Ischer (La Grappe).** Le Conseil communal avait décidé de lancer un concours d'idées, ouvert à tous, pour engager la population dans une réflexion sur l'opportunité de présenter Milvignes comme une commune active, charmante et accueillante. Le choix de laisser les ronds-points en jachère aurait très bien pu être fait à cette époque. Il y eu un superbe engouement de la population pour ce concours d'idées. Artistes locaux, artisans, citoyens, ils furent huit à mener à bien leurs projets et à venir les dévoiler dans une présentation publique. Quiconque était présent ce jour-là ne pourra pas oublier le témoignage et la passion de ces habitants pour leur commune. L'OFROU, l'Office fédéral des routes, et l'entreprise Philips Morris ont tenu à participer aux frais de l'ouvrage proche de PMP. Au niveau financier aussi, ce projet fut très bien mené. Des investissements prévisionnels sont dans les comptes de la commune. Il est agréable de voir naître un projet démocratique dans le calme et la sérénité, accompagné de l'engouement de la population. Après le délai référendaire, le Conseil communal a le devoir de faire les premières démarches. Revenir en arrière maintenant exposerait probablement la commune à des frais pour rompre les contrats. À la lumière de toutes ces considérations, pour ne pas remettre en question le processus démocratique qui demanda des heures de travail à la population et aux élus et qui a obtenu l'assentiment de grands acteurs financiers de la région, la Grappe combat la motion populaire déposée.

**M. Mathias Bauer (PLR).** Le groupe PLR s'est exprimé en faveur de cette motion populaire. Certains argumenteront que le sujet a déjà été voté et que si ce genre de motion populaire est accepté, la porte est ouverte à de nouvelles contestations de la population. Cependant, certaines circonstances particulières justifient aujourd'hui cette sonnette d'alarme actionnée par une partie de la population. La première circonstance particulière est celle du choix du projet. La première idée, tout à fait louable, de faire participer la population, de procéder à un concours d'idées et de voter ensuite sur les

projets est bonne, mais le problème est que ce concours d'idées laissait aux artistes une complète liberté, sans leur soumettre la moindre limite financière. Il faut aussi expliquer le contexte de l'acceptation de l'arrêté du 2 juin 2016. Il s'agissait alors de la dernière séance du Conseil général avant les élections, juste avant les vacances, de la séance où les comptes 2015 - très positifs, puisqu'ils se soldaient avec un bénéfice d'environ CHF 130'000.- - ont été traités. Lors de cette séance, le législatif a également été informé que le giratoire coûterait moins cher et que Philips Morris participerait financièrement. Et le vote a tout de même été assez serré malgré ces circonstances favorables. Il faut aussi comprendre la problématique de la communication, de l'information et de la notification qui a suivi l'acceptation de cet arrêté. L'arrêté a été publié le 10 juin 2016 dans la Feuille officielle, à la veille des vacances scolaires, un article a paru dans le Littoral Région et c'est à ce moment-là que le premier signataire de la pétition a réalisé l'investissement que prévoyait de faire la commune. Très énervé de voir ce que la commune comptait faire avec ses impôts, il a écrit un courriel le 18 juillet sur l'adresse personnelle d'un membre du Conseil général. Effectivement, il a écrit pendant les vacances du Conseil communal, mais le délai lui permettait encore de lancer un référendum. Il a reçu une réponse le 12 août, après l'échéance du délai référendaire. Effectivement, il pouvait s'informer, consulter la Feuille officielle. Prendre connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil général lui était néanmoins impossible, car celui-ci n'était pas disponible sur internet. Dans ce contexte, il était donc impossible à un citoyen de lancer un référendum. D'autre part, il faut aussi tenir compte de l'évolution du contexte financier d'aujourd'hui et de l'engouement populaire pour cette motion qui a récolté 113 signatures en l'espace d'environ deux semaines. En conséquence, s'il est vrai que la motion populaire n'est pas l'outil usuel pour combattre un arrêté, toutes les circonstances du cas d'espèce laissent penser qu'il s'agit uniquement d'une réponse à un cri d'alarme de la population et non pas une porte ouverte à de nouvelles contestations. Sur le fond, il s'agit donc d'un investissement qui n'est pas nécessaire et que la commune ne peut aujourd'hui pas s'offrir. Enfin, concernant la procédure, il est finalement demandé au Conseil communal de préparer, dans un délai d'une année, un rapport et une proposition d'arrêté abrogeant le précédent. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR se prononce favorablement sur cette motion populaire.

**M. François Gubler (PS/Les Verts).** Ce débat et l'exposé précédent laissent penser que cette motion populaire a été téléguidée. Un référendum était possible, cela aurait été clair. Si, dorénavant, ce genre de procédé est accepté, les motions populaires vont devenir courantes, le référendum exigeant davantage de signatures. En outre, si l'aménagement du giratoire de la Brena devait être refusé, pourquoi ne pas revenir également sur celui d'Auvernier, puisque le débat est le même. M. Gubler trouve la position du PLR surprenante.

**M. Pierre-Jean Erard (PLR)** est d'avis que les propos de M. Gubler traduisent une présomption de mauvaise intention et affirme que cette motion n'a pas été téléguidée.

**Mme M. Lanthemann (CC).** Les crédits pour les deux giratoires avaient volontairement fait l'objet de deux demandes et seul l'aménagement du giratoire du Grand'Ruau a obtenu des financements de Philip Morris, de la Ville de Neuchâtel et de l'OFROU. L'aménagement du giratoire du Grand'Ruau est en cours, le socle est achevé. Seul le giratoire de la Brena fait donc aujourd'hui l'objet de discussions. Concernant le courriel envoyé par le pétitionnaire principal, évoqué par M. Bauer, Mme Lanthemann en était la destinataire. Cependant, comme elle était en vacances, un avis d'absence renseignait le rédacteur du courriel. Ainsi, sans oppositions reçues durant le délai référendaire, le Conseil communal a contacté l'artiste pour l'informer que l'aménagement se fera en

2017, selon le plan des investissements. Le Conseil communal souhaite combattre la motion pour deux raisons : connaître directement l'intention des nouveaux conseillers généraux et celle des membres présents lors du vote du 2 juin et d'éviter de devoir préparer un rapport au Conseil général si l'opinion du législatif actuel est claire. En conséquence, soit le Conseil général refuse la motion et confirme ainsi la décision des autorités de la précédente législature, soit la motion est acceptée et le Conseil communal présentera un rapport dans le délai d'un an. Le Conseil communal recommande de refuser la motion.

**M. Eric Chédel (PS/Les Verts).** Le groupe PS-Les Verts approuve sur le fond certains arguments, mais s'oppose à la forme des différentes discussions. Le groupe combat donc cette motion.

**M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)** intervient à titre personnel. L'ambiance particulière de la dernière réunion du Conseil général de la législature 2012- 2016, la satisfaction de voir les comptes 2015 boucler avec un bénéfice, la proximité des élections communales, la perspective des prochaines vacances estivales, ainsi que l'ignorance de l'initiateur et premier signataire quant à la procédure à suivre, pour laisser entendre que le Conseil général n'a pas pris sa décision en pleine conscience et en toute sérénité et que, dans un tel contexte, la motion populaire est pleinement justifiée, s'avère incorrect et discrédite notre législatif. La Commission technique s'est réunie le 12 mai 2016 pour étudier, entre autres, le dossier des deux giratoires. Concernant celui de la Brena, elle a recommandé l'acceptation du rapport du Conseil communal ainsi que le crédit demandé par 6 voix et 2 abstentions (dues au coût de l'ouvrage). Mais l'enjeu est ailleurs! On a tenté de substituer la motion populaire (41 signatures, au minimum) au référendum plus exigeant (signatures de 10% de l'électorat, environ 700, récoltées dans un délai de 40 jours). Plusieurs signataires interrogés par M. Künzi lui ont affirmé qu'ils avaient été incités à soutenir la motion à l'aide d'arguments finalement fallacieux.

**M. Philippe DuPasquier (PLR)** relève que l'avis qui a été exprimé pour le groupe PLR reflète la majorité du groupe.

**M. Christian Steiner (PLR)** s'exprime à titre personnel, compte tenu qu'il est également signataire de la pétition. Il dit l'avoir signée car il n'était pas conseiller général lors du vote de la précédente législature et était personnellement opposé au projet. Lors de ce vote, il y avait eu interruption de séance et le PLR n'était déjà pas favorable au projet. M. Steiner regrette que le procès-verbal de cette séance n'ait pas été diffusé et que certains points n'aient ainsi pas pu être vérifiés. Il faut se poser la question s'il est bien d'aménager aujourd'hui ce giratoire ou d'attendre meilleure fortune.

**M. Pierre-Jean Erard (PLR)** souhaite que la différence soit claire entre une motion populaire à 40 signatures qui demande au Conseil général de reconsidérer le sujet et un référendum qui entraîne une votation populaire qui tranche définitivement le sujet.

**M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts)** s'exprime à titre personnel. Conseiller général lors de la précédente législature, il était quelque peu mitigé lors du vote, car le giratoire était déjà fonctionnel. Cependant, le Conseil général avait surtout pris des décisions concernant des changements de tuyaux et de compteurs d'eau et ce projet permettait pour une fois de décider sans obligation. La commune n'a pas et n'aura jamais les moyens. M. Bärffuss combat donc la motion et est favorable à l'aménagement du giratoire.

**Mise au vote, la motion est refusée par 18 voix contre, 13 voix pour et 4 abstentions.**

## 7. Budget pour l'exercice 2017

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC).** Depuis sa naissance, Milvignes a connu de belles années et affiche une image positive et enviée. Aujourd'hui, le report de décisions cantonales sur le budget et sur les réformes en cours met la commune face à une incertitude considérable tant sur les charges que sur les recettes. À cela s'ajoute une conjoncture morose qui touche particulièrement certains secteurs professionnels du canton. Milvignes n'est pas la seule à vivre une même situation et c'est bien le contexte qui pèse sur les finances de la commune. Le Conseil communal conçoit que présenter un budget qui affiche un tel résultat n'offre pas de quoi se réjouir et que l'autorité législative est confrontée à une situation inconfortable, car elle doit se prononcer sur une base de travail instable. Le Conseil communal estime que les mesures adéquates à ce stade ont été prises pour maîtriser les charges de fonctionnement sur lesquelles il a une emprise directe et il est bon de préciser que l'effort n'a pas été répercuté sur la vie associative, culturelle ou sportive. Le plan des investissements définit une enveloppe raisonnable qui permettra de couvrir les besoins évalués comme impératifs et prioritaires. Le choix stratégique d'un prélèvement à la réserve conjoncturelle, alimentée par la réévaluation comptable du patrimoine administratif communal, peut donner le sentiment de manipulation de chiffres artificiels. Toutefois, il est rappelé que l'usage de ce prélèvement est soumis à des conditions législatives strictes, notées dans le rapport complémentaire transmis. Les nombreuses modifications législatives et économiques en suspens ne permettent pas d'avoir une vision claire, même à court terme, des finances communales. Dans l'attente d'une stabilisation des paramètres financiers en discussion, c'est donc sur ce budget ainsi amendé que le Conseil communal sollicite le soutien du Conseil général.

**M. Philippe Egli (La Grappe).** La Commission financière est unanime à soutenir le budget présenté par le Conseil communal, tel qu'amendé, avec un arrêté prévoyant un produit extraordinaire de CHF 799'000.- (prélèvement à la réserve), un déficit de CHF 111'700.- et des investissements autorisés pour CHF 2'170'000.-. La solution proposée par le Conseil communal est justifiée, d'autant plus que le budget présenté a été établi sur la base des prévisions les plus pessimistes. Des améliorations pourraient intervenir en fonction des décisions cantonales encore attendues (réforme de la péréquation et répartition de l'imposition des frontaliers). La Commission est consciente que le prélèvement à la réserve conjoncturelle, qui permettra la réévaluation du patrimoine administratif voulu par les nouvelles normes comptables, est un moyen exceptionnel de permettre que les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la commune ne soient pas bloqués par le frein à l'endettement en 2017. Ce mécanisme ne pourra donc pas être renouvelé sans autre pour les années futures. Et si la situation financière ne devait pas évoluer, notamment pour ce qui est des recettes fiscales, une augmentation d'impôts devra être examinée. Cet examen n'interviendra toutefois que s'il est prévisible, au moment de l'adoption des comptes par le Conseil général, qu'un déficit aussi conséquent sera chronique et impossible à absorber autrement.

**M. François Burgat (PLR).** Le budget montre une perte globale de CHF 111'700.- après un revenu extraordinaire de CHF 799'000.-, qui vient réduire la perte opérationnelle, qui est initialement de CHF 910'700.- Il doit être relevé que l'estimation des recettes de l'impôt des personnes physiques et morales pour l'année 2017 est prudente et prend en compte le ralentissement déjà constaté en septembre 2016. Le Grand conseil neuchâtelois n'ayant pas approuvé le budget 2017 du Canton au moment où le présent rapport est rendu, il reste des inconnues. Le Conseil communal a pris l'option d'établir le budget sur la base du scénario le plus pessimiste qui pourrait résulter des décisions à prendre au niveau du Grand conseil. Un prélèvement à la réserve



conjoncturelle de CHF 799'000.- est prévue au budget et correspond au revenu extraordinaire évoqué ci-avant. Cette réserve conjoncturelle est autorisée pour la revalorisation de patrimoine administratif dans le cadre de l'introduction de MCH2. Le prélèvement à la réserve n'apporte pas de ressources supplémentaires pour la Commune mais permet de pallier le frein à l'endettement. Considérant l'approche prudente de l'évaluation des recettes qui a été faite dans le cadre de l'établissement du budget ainsi que la vision conservatrice prise par rapport à des décisions du Grand conseil qui ne pourraient qu'améliorer le budget de la Commune de Milvignes, le recours au prélèvement à la réserve conjoncturelle est une mesure acceptable pour le PLR de Milvignes. Le groupe PLR souhaite néanmoins que le recours à la réserve conjoncturelle reste une mesure exceptionnelle dans le cadre de circonstances exceptionnelles. Le groupe PLR prévise favorablement à la grande majorité des membres présents lors de sa séance préparatoire, le budget 2017, qui comprend une perte totale de CHF 111'700.-, ainsi qu'un montant total des crédits d'investissement de CHF 2'170'000.-

**M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts).** Le groupe PS/Les Verts, considérant :

- la conjoncture délicate actuelle,
- la difficulté éprouvée par le Grand Conseil à adopter le budget 2017 présenté par le Conseil d'Etat et les incertitudes qui en découlent fatalement,
- la nécessité vitale de poursuivre les investissements pour ne pas se trouver, dans un proche avenir, dans une situation douloureuse sur le plan financier,

donne acte au Conseil communal de proposer, avec l'appui de la Commission financière, un budget cohérent qui, maintenant la possibilité d'investir, semble traduire sa volonté de construire un avenir serein pour la commune. Malgré quelques erreurs de calcul finalement mineures, le groupe accepte et l'entrée en matière et l'arrêté établissant le budget.

**M. Sylvain Ischer (La Grappe).** Le budget présenté est l'un des plus pessimistes que l'on puisse faire dans la situation actuelle. Aussi, il faudra réfléchir à continuer de faire de la politique et pas simplement à mettre des freins partout. A ce sujet, la Grappe prévoit d'apporter un amendement à ce budget.

**M. Mathias Bauer (PLR).** Bien que le groupe PLR soit, dans sa très grande majorité, favorable au budget, M. Bauer souhaite donner sa position à titre personnel sur l'amendement proposé par le Conseil communal et, en particulier, concernant le prélèvement à la réserve conjoncturelle. La proposition du Conseil communal est un tour de passe-passe pour éviter les limites du frein à l'endettement et pour continuer à investir allègrement. Bien que comprenant le raisonnement de la nécessité d'investir, M. Bauer doute des CHF 2'200'000.- absolument nécessaires et estime moralement discutable et risqué pour la commune de procéder de cette manière. Les limites de la loi sur les finances n'existent pas en vain et, très peu de temps après son entrée en vigueur, on cherche directement un moyen de les contourner. Un des risques est de perdre la comparaison. En effet, lors de l'examen des comptes ou des budgets d'une année à l'autre, le résultat final sera faussé. Un autre risque est que les décisions cantonales attendues, notamment en ce qui concerne la péréquation et la bascule d'impôts, n'arriveront peut-être jamais. Ce choix est donc très risqué. Pour cela, M. Bauer préfère jouer la carte de la franchise, en conservant un budget très déficitaire, mais en faisant le choix responsable de limiter les investissements. Il refuse donc ce budget.

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC).** Le Conseil communal va déposer plusieurs amendements, puisque quelques questions ont été soulevées dans les séances de

groupes, lesquelles ont permis d'apporter quelques corrections. Mme Aubron Marullaz précise, suite à l'intervention de M. Bauer, que l'arrêté mentionne le prélèvement à la réserve distinctement dans le résultat.

**M. Daniel Bena (La Grappe).** Les rigueurs budgétaires ne doivent pas faire oublier que les impôts doivent d'abord être utiles aux citoyens. Un « vivre-ensemble » harmonieux dans les villages est la priorité. Les quelque 50 sociétés et associations œuvrent toutes dans ce sens et il faut renforcer leurs rôles en augmentant l'aide financière communale.

Aussi, La Grappe, qui soutient activement la vie villageoise et associative, dépose un amendement afin de mettre à disposition du Conseil communal une somme plus importante à répartir entre elles. La clé de répartition adoptée par le Conseil, lors de la législature précédente, est bonne. Mais les sommes distribuées aux sociétés, qui se heurtent à la diminution des aides privées, sont trop faibles. Si l'on souhaite qu'elles vivent et continuent de remplir pleinement leurs rôles social et formateur, alors il faut accepter de garnir plus généreusement « l'enveloppe » qui leur est distribuée.

*Avant de passer à l'examen du budget, le Conseil général passe en revue le rapport du Conseil communal.*

**M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts).** Page 3, le Conseil communal précise qu'il souhaite que « la qualité des prestations ne soit pas notablement péjorée ». Cette remarque a choqué au sein du groupe. Economiser quelques milliers de francs ou dizaines de milliers de francs sur la vie associative et culturelle n'a aucun sens, quand il est possible de passer d'un budget déficitaire de CHF 1'000'000.- à un budget équilibré suite à une décision du Grand Conseil.

**M. Christian Steiner (PLR)** fait remarquer qu'il y a une différence de CHF 2'000.- entre le montant des amortissements indiqué en page 8 et celui figurant en page 9.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts),** page 11, demande un document de référence complet avec un tableau mis à jour avec les chiffres actuels pour permettre la comparaison d'une année à l'autre. Il pourrait être mis à disposition sur le site.

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC)** précise que le budget, ainsi que le rapport, entièrement remis à jour seront mis en ligne après la séance, sur ECHO et sur le web.

*Le Conseil général passe à l'examen détaillé du budget.*

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC).** Le Conseil communal propose un amendement au chapitre 02100, Service financier, compte 42600.06 : la refacturation au parascolaire du travail administratif exécuté a été intégrée dans les salaires, mais pas répercutée comme recette dans cette ligne. Donc, au lieu des CHF 6'000.-, le montant doit être de CHF 37'000.-.

**Mme Claude Grimm (PS/Les Verts)** intervient page 1, concernant les charges du personnel. La commune, appliquant la politique salariale de l'Etat, va introduire début 2017 la nouvelle grille salariale. Quel en sera l'impact financier à moyen terme ? D'autre part, la commune suivra également la décision d'augmenter les heures hebdomadaires de 40 à 41 heures. Mme Grimm, qui déplore quelque peu cette décision qui péjore les conditions de travail du personnel, souhaite savoir quelles sont les conséquences sur les prestations fournies et au niveau financier. En outre, cela peut-il engendrer à moyen termes des diminutions de postes ?

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC).** Avec la nouvelle grille salariale, l'augmentation sur 2017 est de 0.5% de la masse salariale.

**M. Gregory Jaquet (CC).** Le Conseil communal s'est interrogé sur la question du passage à 41 heures, confirmé par le vote du Grand Conseil il y a quelques minutes seulement. Le Conseil communal aurait eu la possibilité de prendre un arrêté pour renoncer à cette mesure particulière, mais il a souhaité rester dans la ligne fixée par le Conseil d'Etat et considérer le personnel communal comme équivalent à celui d'un grand service de l'Etat. Plusieurs arguments ont fait prendre cette décision au Conseil communal, notamment la volonté de ne pas créer de statut particulier pour le personnel de Milvignes et de pouvoir conserver le Service des ressources humaines de l'Etat partenaire pour l'ensemble de la gestion du personnel communal. Cela permet également de discuter et de conserver l'employabilité et les mêmes normes entre le Canton et la commune. Et finalement, la décision de ne pas déroger paraît présenter une certaine pertinence dans la mesure où l'on s'inscrit dans un mouvement cantonal d'économies et de charges et qu'il aurait été difficile et incompréhensible de déroger à cette norme cantonale qui aurait signifié que la commune avait moins besoin que d'autres d'économiser de l'argent. Concernant la question des prestations, la volonté cantonale, en passant à 41 heures, est de ne pas péjorer les prestations aux citoyens par une réduction de postes suite à l'augmentation de l'horaire. Concernant la commune, la mise en pratique du passage à 41h, qui concerne une cinquantaine d'EPT en comptant le GSR, sera étudiée. Le nombre d'heures induit par l'augmentation sera utilisé pour réduire les charges sous-traitées. La commune devrait pouvoir se passer de supprimer des postes. En tenant compte des collaborateurs qui voudraient éventuellement réduire leur temps de travail et en renonçant à des mandats externes, comme des paysagistes pour entretenir les rives, il devrait être possible de réaliser des économies.

**La présidente, Mme Marianne Guillaume-Gentil,** invite le Conseil général à se prononcer sur l'amendement proposé par le Conseil communal, au chapitre 02100, compte 42600.06. Les explications relatives à cet amendement sont rappelées par **Mme Aubron Marullaz (CC)** : l'augmentation entre 2016 et 2017 est due au salaire d'une personne du service financier qui travaille à la fois pour le parascolaire et la commune, salaire qui était imputé auparavant dans les comptes du parascolaire. Maintenant, il est entièrement pris sur l'enveloppe salariale communale et refacturée au parascolaire. L'inscription de ce montant dans les prestations avait été oubliée. Le montant de CHF 37'000.-, au lieu des CHF 6'000.-, comprend donc l'ensemble de la refacturation au pré- et parascolaire. Les charges sociales y sont également incluses.

**Mis au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.**

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC).** Le 2<sup>e</sup> amendement proposé concerne toujours le Service financier, 02100, compte 48950.00. C'est un nouveau compte à ajouter pour y faire figurer le prélèvement à la réserve conjoncturelle.

**Mis au vote, l'amendement est accepté par 33 oui, 1 non et 1 abstention.**

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** constate à la page 5, chapitre Police, compte 42700.00 (amendes) qu'il y a une réduction prévue de CHF 80'000.- à CHF 50'000.-, alors que plus d'ASP ont été engagés.

**Mme M. Lanthemann (CC).** Comme indiqué dans les commentaires, une diminution est estimée suite à la prévention effectuée. Le fait d'engager des ASP ne veut pas dire répression.

**M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts).** Page 6, chapitre du Service du feu, qu'en est-il des économies qui devaient être négociées avec le SIS ? Au budget de l'année dernière, une économie de l'ordre CHF 150'000.- était envisagée, mais celle-ci n'a pas pu être réalisée. M. Bärffuss souhaite un état succinct de la situation.

**Mme M. Lanthemann (CC).** Le Syndicat étant constitué, on pensait pouvoir trouver des synergies beaucoup plus rapidement. Le budget a été difficilement accepté. Les plus gros montants sont effectivement les coûts du SIS, dus aussi à l'abandon de la polyvalence pompiers/ambulanciers. Ce qui a été dit clairement, c'est que le pic a été atteint au niveau des engagements de personnel au SIS et qu'un mandat a été donné pour une étude globale sur la défense incendie au niveau cantonal. De cette étude devraient ressortir des leviers qui permettront de faire baisser ces coûts, mais c'est effectivement surtout le coût des sapeurs-pompiers professionnels qui a terriblement augmenté. Au niveau des sapeurs-pompiers volontaires, il y a encore des synergies à trouver. Une réorganisation des dépôts-feux est en cours. Une fusion entre les corps de Boudry et de Cortaillod a déjà eu lieu et a amené quelques économies.

**M. Christian Steiner (PLR).** Page 9, compte 36140.03, le PLR a été surpris de voir que CHF 9'000.- étaient attribués au Lycée artistique qui est une école privée.

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC).** Lors de la cantonalisation des Lycées, la question de poursuivre le soutien aux élèves de cette école-là s'est posée. Pour des raisons historiques ce soutien a été maintenu, mais il n'est pas obligatoire et la question de la nécessité peut se poser.

**M. Mauro Vida (PS/Les Verts).** Page 11, compte 36340.02, Participation au bibliobus, une augmentation de CHF 10'000.- est constatée, suite à une nouvelle répartition des charges entre les communes. M. Vida souhaite quelques informations concernant ces répartitions de charges, à savoir est-ce que chaque grande commune assume des répartitions correctes, ce qui n'était pas le cas avant.

**M. Yanick Bussy (CC).** La clé de répartition votée par l'assemblée générale du Bibliobus est calculée en franc par habitant. Ainsi, le montant pour les habitants qui bénéficient dans leur village d'une bibliothèque et de CHF 7.50 + CHF 700.- pour un forfait relatif à la bibliothèque. Pour ceux qui bénéficient de l'arrêt du bus, le montant est de CHF 8.50 par habitant. L'augmentation pour Milvignes est due au fait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le village d'Auvernier est desservi par le bus, comme le village de Bôle. Colombier disposant toujours d'une bibliothèque, le bus ne s'y arrête pas.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** souhaite une réponse à la 2<sup>e</sup> partie de la question de M. Vida, à savoir, est-ce que les autres communes participent maintenant de façon correcte.

**M. Yanick Bussy (CC).** Le financement de chaque commune est réparti en temps calculé en minutes. En conséquence, chaque commune verse un certain montant à un crédit/minutes durant lequel le bus va s'arrêter sur son territoire. En l'occurrence, pour Milvignes le montant est relativement important par rapport à d'autres communes plus petites, le temps est proportionné au montant versé.

**M. Daniel Bena (La Grappe)** propose un amendement à la page 13, chapitre 36, compte 36360.02, soit une augmentation de CHF 8'000.

**M. Yanick Bussy (CC).** Le Conseil communal relève la volonté de la Grappe de mieux subventionner les sociétés locales formatrices. Cependant, de nombreux postes ont subi des diminutions pour répondre à la réalité économique et financière actuelle. Néanmoins, sur la question des subventionnements à la vie locale, le Conseil communal, convaincu de l'importance d'accorder un soutien pérenne aux sociétés, a décidé de ne pas diminuer l'enveloppe à répartir dans ce domaine, mais de maintenir le même montant que l'année précédente pour assurer une base stable à la vie locale de la commune. Aussi, le Conseil communal invite le Conseil général à refuser l'amendement proposé par la Grappe.

**M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts)** souhaite quelques éclaircissements sur les intentions de l'attribution de cette somme. Un chiffre est articulé, mais on ne sait pas quel est finalement l'objectif, comment cela sera réparti et quelle influence cela pourrait avoir sur les sociétés.

**M. Daniel Bena (La Grappe).** Comme dit dans le texte d'introduction, la clé de répartition est maintenue, la somme étant à disposition du Conseil communal.

**M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts)** demande une interruption de séance.

*La séance reprend après une interruption de séance de 5 minutes.*

**M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts).** Le groupe PS/Les Verts salue l'idée de La Grappe de soutenir les sociétés locales formatrices et n'est de loin pas opposé à faire un geste en leur faveur. Toutefois, il souhaiterait pouvoir se prononcer sur une proposition plus développée et chiffrée, pour se rendre compte de l'impact réel d'une augmentation sur les sociétés. A titre personnel, M. Favre ajoute que si un effort devait être fait dans ce sens, les sommes attribuées à la remise des mérites sportifs et culturels pourraient aussi être augmentées. Cette réflexion pourrait avoir lieu dans le cadre du budget 2018.

**Mis au vote, l'amendement proposé par La Grappe est refusé par 24 non, 6 oui et 5 abstentions.**

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC).** En pages 12 et 13, le Conseil communal propose trois amendements dans le chapitre Sports (34100).

Le compte 31300.34, Manifestations sportives et culturelles, affichant CHF 12'000.-, ne couvre ainsi que le forfait attribué pour Midnight Littoral, sans compter le montant alloué à la remise des mérites sportifs et culturels. Proposition est donc faite d'inclure ce montant et d'augmenter ce poste à CHF 17'000.-, comme les années précédentes.

Concernant les subventions ponctuelles, compte 36360.04, le Conseil communal propose de séparer dans deux comptes distincts le montant attribué en faveur de diverses activités locales ou régionales, toujours au compte 363.04 (maintien du budget 2016), et celui pour le subventionnement de diverses manifestations (36360.06) villageoises.

**Mis au vote, les amendements proposés sont acceptés avec les résultats suivants :**

- modification du compte 31300.34 : **approuvé par 31 oui, 1 non et 3 abstentions**
- modification du compte 36360.04 : **approuvé par 32 oui et 3 abstentions**
- création du nouveau compte 36360.06 : **approuvé par 32 oui, 2 non et 1 abstention**

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** remarque qu'en page 25, au compte 42401.20, la taxe déchets ménages a augmenté et demande comment cela sera communiqué à la population.

**M. Yanick Bussy (CC).** Un courrier sera adressé à la population et la taxe 2016 sera facturée sur le mois de décembre. Il sera expliqué notamment que l'augmentation de la taxe 2017 est due en partie à l'augmentation du coût des infrastructures, principalement pour le traitement des déchets.

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC).** Proposition d'amendement en page 29, chapitre 84000, Tourisme : le Conseil communal propose la suppression de la taxe de séjour, car celle-ci est depuis quelques années déjà versée à Tourisme neuchâtelois.

**Mis au vote, l'amendement est accepté par 33 oui, 1 non et 1 abstention.**

Lors de l'examen de la page 30, **M. Christian Steiner (PLR)** intervient concernant Eli10. Il trouve regrettable qu'une entreprise aux mains de sept communes n'ait pas eu la possibilité d'installer ses bureaux dans l'une de ces communes et ait dû s'installer à Bevaix.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** Le compte 36140.05 prévoit une couverture de déficit Mobility Car qui se monte à CHF 3'500.- et d'après les chiffres présentés dans le rapport du Conseil communal suite à la motion, il s'agit du déficit maximum. Il peut en être déduit que cette voiture n'est plus utilisée et qu'il faudrait peut-être revoir sa localisation.

**Mme Josette Schaer (CC).** La couverture de déficit pour une voiture qui reste en permanence à l'arrêt est de CHF 12'000.-. La voiture est donc encore utilisée, mais effectivement de moins en moins chaque année, vu la concurrence des autres véhicules disponibles dans le périmètre proche de Milvignes.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts),** au compte 43090.03, Micro-turbine RPC, se dit surpris de voir un montant identique à celui de l'année passée, alors que les comptes 2015 affichaient CHF 8'600.-.

**M. Yanick Bussy (CC).** Eli10 a fait remarquer une erreur sur le relevé du compteur de la turbine et une incompréhension de la part de la Confédération qui verse la RPC. Cela explique le trop-perçu sur les comptes 2015. La correction sera effectuée sur les comptes 2016.

Concernant le plan des investissements, **M. Daniel Sigg (PS/Les Verts),** a une remarque à la page 5. Une ligne a été prévue pour la passerelle des Bolets, mais aucun montant n'y est inscrit. Il est vrai qu'aucun montant n'a encore été voté, mais vu le total des investissements pour 2017 et 2018, il paraît difficile de planifier un financement pour la reconstruction de cette passerelle. M. Sigg souhaite connaître la position du Conseil communal.

**Mme Marlène Lanthemann (CC).** Un premier projet avait été présenté, mais comme il empiétait sur la route des Perreuses, les conseillers généraux avaient voté une enveloppe pour une étude complémentaire. Actuellement, un bureau d'ingénieurs travaille sur un deuxième projet lequel sera présenté à la Commission technique. Il était difficile d'indiquer un montant, car ce projet sera vraisemblablement plus coûteux, compte tenu qu'il prévoit un déplacement de la passerelle en ouest avec une voie supplémentaire à traverser. La passerelle devrait donc être plus longue et plus haute. Aussi, le Conseil communal a choisi l'option de ne pas avancer de chiffres et d'étudier

le moment venu, si le Conseil général lui en donne mandat, la planification du projet dans les investissements 2018 ou 2019.

**Mis au vote, l'arrêté relatif au budget est accepté par 33 oui, 1 non et 1 abstention.**

## **8. Rapport et arrêté du Conseil communal concernant une autorisation générale d'emprunter pour la législature 2017-2020**

**M. Philippe DuPasquier (PLR).** La formule ayant fait ses preuves, le groupe PLR accepte sans hésiter le rapport et l'arrêté présentés.

**M. Robert Gygi (La Grappe).** Cette demande du Conseil communal est justifiée, car convoquer un Conseil général pour chaque demande d'emprunt n'est pas réaliste. En plus cette façon de pratiquer a déjà fait ses preuves lors de la dernière législature. La Grappe soutient ce rapport.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** Le groupe PS/Les Verts approuve à l'unanimité ce rapport comme lors de la précédente législature.

**M. Philippe Egli (Commission financière).** La Commission est unanime sur le fait de reconduire cette façon de procéder.

**Mis au vote, l'arrêté est accepté par 34 oui et 1 abstention.**

## **9. Motion de M. Mathias Bauer déposée le 23 novembre 2016, intitulée « Participation de la commune de Milvignes à Easyvote »**

**M. Mathias Bauer (PLR)** résume ce qu'est le programme Easyvote. Il s'agit d'une brochure qui est organisée au niveau Suisse. L'initiative émane du Parlement des jeunes de Köniz, reprise au niveau Suisse. C'est une brochure totalement neutre qui s'adresse aux jeunes, en principe entre 18 et 25 ans. Elle explique en termes plus simples et vulgarisés la politique fédérale et cantonale. Au niveau cantonal, il y a quand même une limite à atteindre pour l'édition des brochures, ce qui est fait dans le Canton de Neuchâtel grâce à l'intégration de la Ville de Neuchâtel. La participation lors de chaque votation est en baisse et celle des jeunes l'est encore plus. Cette brochure permettrait d'inciter les jeunes à voter et également de maintenir leur intérêt pour la politique, de les inciter à s'engager et à donner leur avis.

**Mise au vote cette motion est acceptée à l'unanimité.**

## **10. Motion du groupe PS/Les Verts par M. Jean-Philippe Favre et consorts déposée le 24 novembre 2016, intitulée « Pour une politique foncière communale proactive »**

**M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts)** développe la motion. *« Dans le cadre des règles fédérales et cantonales en la matière, une commune se doit de maîtriser son évolution urbanistique, donc d'établir toute forme de planification propre à lui permettre de dessiner son image future. Mais la politique foncière ne s'arrête pas là ! Il s'agit d'un thème dans lequel les autorités communales ont le loisir de démontrer leur vision politique et qui leur donne l'opportunité d'influer très concrètement sur l'état général de la collectivité qu'elles sont chargées de conduire. D'une telle politique découlent des*

*influences sociales, environnementales, commerciales et financières que l'on ne mesure pas toujours. Au titre de collectivité responsable du bien-être de ses citoyens et des finances qui lui sont confiées, la commune, que nous représentons, doit au surplus se donner les moyens de maîtriser tant que faire se peut le rythme de son développement, voire de privilégier certains types de constructions ou d'encourager les activités économiques ou commerciales dans les centres des villages. Elle ne risque ainsi pas de se voir soudain dans l'impossibilité de développer des infrastructures, scolaires ou de desserte, par exemple, et s'assure de voir sa population ou les activités économiques présentes sur son territoire évoluer selon ses propres vœux, dans leur quantité comme dans leur constitution. À nos yeux, une politique foncière maîtrisée dans le cadre que nous venons d'évoquer ne passe donc pas seulement par l'édiction des plans d'aménagement exigés par les textes législatifs. Elle doit faire l'objet d'une observation et d'une réflexion débouchant sur la détermination de zones ou de parcelles stratégiquement intéressantes, comme aux abords des collèges ou d'autres infrastructures sensibles dans lesquelles la commune pourrait avoir un intérêt à disposer de possibilités de construction. Dans certains cas, ces réflexions pourraient même déboucher sur une politique active d'acquisition de bien-fonds. En effet, lorsque la commune est propriétaire de terrains, elle en maîtrise la destination et le moment de l'usage. Nous n'avons pas pour objectif de transformer la commune en promoteur immobilier, ni même d'empêcher les règles du marché de fonctionner, puisqu'il semble peu probable que Milvignes ait les moyens de se porter acquéreur de tous les terrains non encore construits. Toutefois, nous souhaitons que la commune ait procédé à une analyse de sa situation et détermine en toute liberté ses schémas d'intervention avec pour objectif d'être actrice et non simple spectatrice de son développement. Peut-on imaginer gestion plus responsable de la part d'une collectivité ? Pour permettre à nos autorités de se déterminer sur une telle vision, elles doivent au minimum détenir des informations complètes sur l'état des zones à bâtir disponibles sur le territoire communal afin de définir la politique qu'elles comptent poursuivre en la matière : emplacement, surfaces, destination. Le Conseil communal précisera encore si des projets ont déjà été déposés pour l'une ou l'autre des parcelles. Il ne s'agit bien entendu pas d'interroger chaque propriétaire foncier sur ses intentions, mais bien de disposer des éléments actuellement en possession de la commune. C'est donc l'objectif de la présente motion : fournir au Conseil général un rapport contenant les données utiles au débat qui s'ensuivra sur le développement de notre commune et qui débouchera, sur une politique en matière de développement urbanistique, proactive, nous l'espérons. »*

**Mise au vote, la motion est refusée par 22 voix contre, 11 pour et 2 abstentions.**

**11. Motion du groupe PS/Les Verts par M. Jean-Philippe Favre et consorts déposée le 24 novembre 2016, intitulée « Pour une gestion maîtrisée des biens-fonds et des bâtiments »**

**M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts)** développe la motion. « *Le patrimoine de la Commune représente l'un des rares domaines dans lequel les autorités sont réellement autonomes et, par conséquent, sur lequel, elles peuvent agir selon une politique qu'elles ont elles-mêmes définie. À son article 3.6, alinéa 8, le règlement général de la commune de Milvignes donne au Conseil général l'attribution de « veiller à la bonne gestion des biens de la commune et à leur conservation (...) ». Afin d'assumer cette tâche de la meilleure des manières possibles, notre autorité doit pouvoir disposer de toute information utile permettant de définir une politique d'investissements et d'entretien des biens immobiliers qui lui appartiennent. Il n'y a que de cette manière que nous pourrons*



*faire part à l'exécutif de notre vision et lui permettre de l'intégrer dans son plan d'activités et dans les planifications financières qu'il nous présentera. Cette façon de procéder doit assurer à la commune et à ses citoyens que les éléments constituant sa fortune sont l'objet de toute l'attention nécessaire. Au surplus, cela évitera à notre Conseil de pénibles débats relatifs à d'hypothétiques demandes de crédit déposées dans l'urgence, si ce n'est déjà engagé de fait. Nous relevons avec plaisir que le rapport à l'appui du point 3 de l'ordre du jour laisse entendre que le Conseil communal partage cette vision des choses. La motion qui vous est proposée ce soir encourage l'exécutif dans cette démarche constructive et responsable. Elle lui impose certes un calendrier un peu plus serré que celui qu'il s'était peut-être établi, mais nous avons besoin de cette vision le plus rapidement possible si nous voulons qu'elle puisse conduire nos choix durant la présente législature déjà. »*

**Mise au vote, la motion est acceptée par 22 pour, 11 contre et 2 abstentions.**

## **12. Pétition initiée par M. Yves Favre et Mme Joëlle Lambelet à Colombier, intitulée « Nuisances sonores causées par le transbordement de bois »**

**La présidente, Mme Marianne Guillaume-Gentil**, donne lecture du texte de la pétition.

*« La quiétude et la qualité de vie des quartiers situés aux abords de la gare de Colombier sont sérieusement mises à mal par les activités toujours plus bruyantes de transbordement de bois. Outre les bruits de moteur, de tronçonneuses et les ondes de choc créées par les troncs lâchés sur les wagons, nous déplorons que les heures de police ne soient régulièrement pas respectées avec parfois des débuts d'activité à 06h00 et des transbordements jusqu'à 20h00. Le fait que ces activités très bruyantes se déroulent également tous les samedis et pendant les heures de repas prêterit notre tranquillité et l'usage légitime de nos espaces ouverts. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour une discussion approfondie sur nos souhaits et sur une collaboration constructive quant à leur réalisation. »*

*Les initiants sont : Yves Favre, Chemin de la Scierie 6 et Joëlle Lambelet, Chemin des Epinettes 10*

*Buts de la pétition* : Les soussignés prient le législatif de Milvignes de prendre les mesures appropriées pour préserver la tranquillité et la qualité de vie de ses administrés impactés par les activités de transbordement de bois dont notamment :

- Une interdiction d'exploitation le samedi et durant les heures de repas*
- Un respect des heures de police existantes*
- Une diminution quantifiable du bruit par une manutention respectueuse*
- Une étude de l'opportunité de mettre en place une paroi antibruit.*

**La présidente, Mme Marianne Guillaume-Gentil**. Normalement cette pétition est du ressort du Conseil communal, mais il est demandé au Conseil général de se prononcer. Les possibilités sont les suivantes :

Surseoir à la décision :

- a) en y donnant suite tout ou en partie,
- b) en refusant d'y donner suite,
- c) en la déclarant irrecevable,
- d) en procédant à son classement.

La présidente propose de voter en faveur d'un renvoi au Conseil communal qui permettra d'établir un rapport et de revenir à la prochaine séance du 23 février 2017.

**M. Mathias Bauer (PLR)** est d'avis qu'il n'est pas nécessaire que le Conseil communal revienne avec un rapport. Il s'agit d'une pétition ; le Conseil communal la traite et répond uniquement aux pétitionnaires, libre à lui de donner l'information au Conseil général.

**M. Yanick Bussy (CC)** fait remarquer que l'article 3.21, alinéa 4, du Règlement général de commune, stipule précisément que les pétitions sans rapport avec un objet inscrit à l'ordre du jour sont renvoyées pour étude et rapport au Conseil communal ou à une commission spéciale.

**La présidente met aux voix la proposition de renvoyer la pétition au Conseil communal pour établissement d'un rapport avec indication des mesures prises, avec un délai au 23 février 2017.**

**La proposition est acceptée par 32 oui et 3 abstentions.**

### 13. Interpellations et questions

#### Première interpellation :

**M. Mathias Bauer (PLR).** Dans le courant de l'automne 2016, tous les ménages raccordés au réseau électrique ont reçu l'information suivante : « Eli10 proposera automatiquement le produit Elinova, il s'agit une électricité 100% renouvelable produite principalement à partir d'ouvrages hydrauliques Suisse ». Cette électricité coûte 3,5 % plus cher que l'électricité grise. L'effort énergétique que fait Eli10 et cette volonté de faire bénéficier à ses clients de courants respectueux de l'environnement sont salués, mais il est regrettable qu'Eli10 présente cela d'abord comme une nouvelle offre, avant d'indiquer que les consommateurs qui souhaitent y renoncer doivent l'indiquer expressément avant le 31 décembre 2016. Milvignes étant actionnaire d'Eli10, le Conseil communal est interpellé sur ces méthodes de vente relativement agressives et qui restreignent le choix des consommateurs.

**M. Yanick Bussy (CC).** Qualifier d'agressives ces méthodes de vente est peut-être un terme un peu fort. Il est intéressant de préciser que d'autres entreprises de la même branche pratiquent exactement de la même façon, notamment par économie de temps et d'argent. Laisser la possibilité à l'utilisateur de dédire dans un délai de deux mois sa souscription automatique à une énergie verte ne peut pas être qualifiée d'agressive.

**L'interpellateur se dit très satisfait.**

#### Deuxième interpellation :

**M. Christian Steiner (PLR).** *« En politique, notre autorité est amenée à décider sur une multitude d'objets définis à l'article 3.6 du Règlement général de la commune de Milvignes. Je constate toutefois qu'il n'est pas nécessaire d'informer les conseillers généraux des décisions du Conseil communal. Les habitants d'Auvernier ont été informés le 24 novembre 2016 de la modification de l'attribution de la vignette (H) donnant la gratuité de parcage à la zone ancienne localité. Mal m'en a pris, lors que samedi 3 décembre 2016 plusieurs citoyens m'interpellent lors du marché de Noël, fâchés concernant un tout-ménage. Très surpris, je ne comprenais pas leurs inquiétudes. Après une enquête en profondeur, je dois avouer qu'il est difficile de comprendre les différentes signalisations de parcage à Auvernier. Rien que sur Auvernier, nous avons pratiquement un panneau de signalisation différent par lieu de*

*parcage (présentation des photos). Il est possible que sur le fond, notre administration ait peut-être raison, mais certainement pas sur la forme. Sur la seule motivation « de faire le ménage », cela ne suffit pas à mon sens et cela fâche plus de 160 Perchettes. Je pense en effet qu'une harmonisation des zones des parkings, de la signalisation ainsi que de la durée de parcage sur un point de vue global est à revoir sur l'ensemble du territoire communal, afin que cela profite à tous nos administrés. Je prie le Conseil communal dans ses réflexions de faire attention de ne pas favoriser comme le fait le tout-ménage les personnes venant travailler dans notre commune et de supprimer la vignette H à nos propres administrés par mesure de simplification. En maintenant les trois types de vignettes A, H et L, je ne vois pas de simplification, excepté la réduction pour l'attribution des vignettes. Je rappelle que la convention de fusion votée le 27 novembre 2011, par les citoyens des trois villages règle les tenants de la fusion. Il ressort de l'article 4, transfert des biens et des engagements, alinéa 4.3, que la nouvelle commune reprend toutes les conventions publiques et privées existant dans les anciennes communes ainsi que tous les engagements écrits légalement consentis par l'une ou l'autre commune avant la fusion. Il est vrai que le texte de cette convention laisse une grande interprétation. Il ressort toutefois des documents légalement consentis de 2001 à 2002 uniquement, la gratuité de parcage avec vignette pour les habitants de la zone ancienne localité. Toutefois, il y a lieu de prendre en considération, vu les 14 années de bonne pratique, que la remise de la vignette aux habitants hors ancienne localité est légitimement acquise. Je suis intimement convaincu qu'une politique restrictive de parcage à proximité des transports publics va à l'encontre de la mobilité douce. J'ose espérer que le Conseil communal prendra la bonne décision en ce qui concerne l'initiative sur la vignette déposée à la chancellerie communale. Je vous remercie de votre attention. »*

**Mme Marlène Lanthemann (CC)** précise que le Conseil communal a reçu une pétition et non pas une initiative. Le Conseil communal en a pris connaissance et peut donner quelques compléments d'information. Les habitants de Colombier et de Bôle découvrent, pour la plupart, cette prestation de vignettes.

- En 2001, et en vue de l'Expo 02, les autorités d'Auvernier ont voté un crédit pour l'installation d'un horodateur sur le parking des Fontenettes.
- Dans le même temps, il a été décidé d'octroyer des vignettes aux habitants d'Auvernier, leur permettant de se parquer gratuitement sur ledit parking. Depuis, personne n'a remis en cause l'obtention de ces vignettes, alors que la décision était en lien avec un événement précis, c'est-à-dire l'Expo 02. Le but des autorités d'alors était d'éviter que le parking des Fontenettes ne soit envahi par les visiteurs de l'Expo 02, d'où l'idée d'installer un horodateur qu'on a retrouvé dans les rapports de 2001.
- Au fil des années, plusieurs vignettes ont vu le jour : A, H, L, V et E
- Le système relativement compliqué a été simplifié, par exemple, la disparition de la vignette V qui permettait aux visiteurs d'habitants en possession d'une vignette d'en posséder une à leur tour.
- Le Conseil communal de Milvignes s'est à nouveau penché sur la problématique des vignettes et de l'octroi de celles-ci.
- Il a décidé de ne rien modifier en ce qui concerne les habitants de la ZAL (Zone ancienne Localité) qui bénéficieront toujours de la vignette A et de fait de la gratuité du parking des Fontenettes. Cette décision s'explique pour deux raisons : premièrement respecter la décision des autorités de l'époque et la promesse qui leur avait été faite dans un rapport et, deuxièmement, parce qu'il n'y a aucune possibilité de se parquer dans la ZAL.

- Par contre, le Conseil communal a décidé de n'octroyer la vignette H qu'aux entreprises de la ZAL, ou plutôt qu'aux employés des entreprises, ainsi qu'aux enseignants et au personnel de la petite enfance du collège d'Auvernier, qui sont nos employés.
- Aux habitants, hors ZAL, qui bénéficiaient jusqu'à présent de la vignette H et qui se sentent lésés, nous aimerions dire que nous avons réfléchi avant de prendre cette décision, que nous avons jugé que les habitants qui bénéficiaient de places de parc privées pouvaient se rendre à pied au bord du lac et que s'ils voulaient utiliser leur véhicule pour ensuite prendre les transports publics, il leur restait deux possibilités : le P+R ou le parking du port, qui est toujours gratuit.
- Dernier élément : afin de procéder à un contrôle plus efficient, la tâche de distribution des vignettes se fera par nos agents de sécurité publique, c'était aussi un de leur souhait, afin de mieux contrôler à qui on allait octroyer ou distribuer la vignette. Ils font d'ailleurs une copie du permis de circulation, parce que du temps de la commune d'Auvernier, c'était géré par l'administrateur qui connaissait à peu près tous les administrés. En outre, notamment en 2016, certains ménages ont eu un nombre de vignettes relativement impressionnant.
- En conclusion, le Conseil communal traitera la pétition dans le courant de l'année 2017.

**L'interpellateur se dit partiellement satisfait.**

#### **Troisième interpellation :**

**M. Daniel Sigg (PS/Les Vets).** *« Suite à la votation fédérale du 27 novembre, les Neuchâtelois et la population de Milvignes ont accepté l'initiative pour une sortie programmée du nucléaire. Afin de mettre ce choix en pratique, je demande au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de n'utiliser à l'avenir plus que de l'électricité d'origine propre et renouvelable dans tous les domaines possibles, que ce soit pour ses propres immeubles, l'éclairage public et ses voitures électriques, ce que j'espère est déjà le cas. Je me réjouis déjà de pouvoir lire dans le Milvignes Info les actions que la Commune a entreprises dans ce domaine. »*

**M. Yanick Bussy (CC).** Le Conseil communal prend bonne note de l'interpellation et adressera certainement un rapport à titre informatif au Conseil général.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal)** signale qu'au niveau des voitures électriques, elles sont déjà alimentées par le biais de Vitéos, par le courant dit « areuse » (évent. Vmotion) donc courant vert.

**L'interpellateur se dit satisfait s'il reçoit prochainement une réponse.**

## **14. Communications du Conseil communal**

**M. Yanick Bussy.** A la suite d'une interpellation lors du dernier Conseil général, le Conseil communal avait répondu en assurant qu'il allait faire une présentation sur le projet Vadec+ - site Cottendart. En l'occurrence la présentation, même très rapide, dure environ 20 minutes. Vu l'heure tardive et l'état de fatigue avancée, le Conseil communal propose de reporter cette présentation au prochain Conseil général, c'est-à-dire au mois de février, quelle que soit l'heure tardive à laquelle nous arriverons au moment des communications du Conseil communal.

## 15. Divers

**M. François Staub (PLR)** informe que le Colombier Volley, qui s'est qualifié pour les 8<sup>e</sup> de finale de Coupe suisse, recevra un club d'Einsiedlen, pensionnaire de ligue nationale A, le dimanche 8 janvier, à 17h00, au collège des Mûriers.

**La séance est levée à 22h40.**

La présidente souhaite de très belles fêtes à l'assemblée et l'invite à prendre part à une verrée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :            Le secrétaire :

M. Guillaume-Gentil

M. Vermot

